

Communiqué de presse

Transition agricole : 15 propositions de l'Institut de la Finance Durable pour mobiliser les financements privés

Paris le 21 mai 2025

Dans le cadre de ses travaux sur le financement de la transition, l'Institut de la Finance Durable (IFD) présente aujourd'hui son nouveau rapport « Financement de la transition agricole : freins et leviers ». Ses recommandations s'appuient sur un travail ayant mobilisé plus de 150 acteurs (exploitants, industriels, acteurs financiers, experts, pouvoirs publics), sur la base de plus de 70 auditions réalisées pour analyser des cas concrets dans toute la France.

Dès mai 2023, le « [Plan d'actions pour le financement de la transition écologique](#) » soulignait que le principal frein à l'émergence de projets de transition n'était pas la disponibilité de ressources mais la faible rentabilité économique des projets. A la demande du ministre de l'Économie et des Finances, l'Institut de la Finance Durable a ainsi prolongé ses travaux de manière sectorielle, avec un premier focus sur [la décarbonation du bâtiment](#), et désormais une étude dédiée au financement de la transition agricole réalisé avec l'appui du cabinet de conseil Kearney.

« La transition écologique implique d'adapter le modèle agricole tout en renforçant sa compétitivité et en préservant notre souveraineté alimentaire. Réussir cette transition implique de créer les conditions d'une meilleure valorisation économique de l'activité et de renforcer les capacités de financement des investissements nécessaires. » a déclaré Yves Perrier, Président de l'Institut de la finance durable.

L'agriculture : un secteur clé pour la transition écologique mais des investissements longs et coûteux pour les exploitants dont les marges de manœuvre sont faibles

Si elle représente 19% des émissions de GES de la France, l'intensité carbone de l'agriculture française est l'une des plus basse au monde. En adoptant des pratiques plus durables (production énergétique, diversification, réduction des intrants, stockage carbone, restauration des écosystèmes), elle peut devenir un **puissant levier de transition écologique**. Mais la transition agricole est aujourd'hui freinée par **plusieurs défis structurels**. Les changements de pratiques nécessaires à la transition se heurtent aux incertitudes sur les débouchés économiques, à des taux d'endettement importants des agriculteurs (63% en moyenne en France, 66% dans le bio) associés à une rentabilité des capitaux employés très faible (de 1 à 1,5%). La réalité économique freine l'engagement des exploitants.

Un enjeu de renouvellement de la population agricole, qui peut être une opportunité pour le secteur et la transition

A cet enjeu de conversion s'ajoute un enjeu d'installation de jeunes exploitants, un agriculteur sur deux devant partir à la retraite d'ici 10 ans. Ce renouvellement générationnel pourrait aussi être une

opportunité, le moment de l'installation d'un jeune agriculteur étant le plus propice à des investissements dans l'appareil productif et des changements d'orientations pour la ferme.

L'Institut de la Finance Durable formule 15 recommandations concrètes pour le financement d'une agriculture forte, résiliente et durable autour de trois grands axes :

- **Améliorer la rentabilité et la valorisation financière des pratiques durables** : en assurant une juste répartition de la valeur au sein des filières (notamment via le renforcement de la loi Egalim 2 et des contractualisations long-terme tripartites), et en développant la rémunération des services environnementaux rendus par les agriculteurs (crédits carbone, paiements pour services environnementaux, éco-carbone score) qui peuvent venir en complément d'autres outils.
- **Développer des outils financiers innovants pour alléger les charges d'investissement et gérer les risques** : l'IFD préconise de développer massivement le portage foncier où des investisseurs privés portent temporairement le foncier pour réduire l'endettement initial. La généralisation de l'assurance récolte, adaptée pour inciter aux changements de pratiques et complétée par une expérimentation d'« assurance transition », est également cruciale. Enfin, le développement de poly-activité sur les exploitations contribue à réduire les risques portés par l'exploitant.
- **Faciliter l'accès au financement et en réduire le coût pour les exploitants** : l'IFD recommande d'explorer l'opportunité d'un éco-prêt à taux zéro agricole et de renforcer significativement le recours à la garantie publique pour les investissements liés à la transition des exploitations agricoles, afin de dérisquer les projets et de baisser le coût de financement.

Retrouvez ci-dessous les recommandations du rapport.

L'Institut de la Finance Durable présentera ces travaux lors d'un webinaire, le jeudi 5 juin à 16h30 en présence de Laure Verdeau, directrice générale de l'Agence du Bio ; Nicolas Lioliakis, chairman France, Kearney ; et Samuel Dugas, éleveur laitier en Ille-et-Vilaine, porte-parole de Carabes & Canopée. [Inscrivez-vous dès aujourd'hui !](#)

[Consulter le rapport complet](#)

[Consulter le résumé du rapport](#)

A propos de l'Institut de la Finance Durable

Créé en octobre 2022, l'Institut de la Finance Durable, branche de Paris EUROPLACE, a pour objectif de coordonner, fédérer et accélérer l'action de la Place financière de Paris pour la réalisation de la transition écologique et la transformation de l'économie vers un modèle bas-carbone et inclusif, aligné avec les objectifs de l'Accord de Paris et les Objectifs du développement durable. Il rassemble l'ensemble des acteurs privés, publics et institutionnels de la Place de Paris et porte les positions de la Place au plan européen et international.

Contacts presse - contact@ifd-paris.com

Annexe 1 – Quelques initiatives et expérimentations pertinentes analysées dans le rapport (non exhaustif)

Prêts bonifiés et *Sustainability Linked Loans*

- **Prêts bonifiés et offres dédiées :**
 - Le **Crédit Agricole** propose une diversité d'outils de financement et d'accompagnement pour la transition (ex : "Trajectoires Agri", "Nouvelles pratiques Agri-environnementales", "Agilor Transition").
 - Les **Banques Populaires** développent des offres spécifiques pour le financement d'équipements favorisant la transition écologique (ex : "Agrilimat CAPDURABLE").
 - Le **Crédit Mutuel Arkéa** met à disposition des offres de crédits bonifiés pour des projets agricoles en lien avec la transition (ex : "AgriNovéo" pour l'énergie verte, "AlterAgriNovéo" pour la mécanisation et l'amélioration des bâtiments).
- **Sustainability Linked Loans (SLL) :**
 - **BNP Paribas** structure des SLL pour les acteurs de la chaîne de valeur agroalimentaire (ex : Bonduelle), conditionnant les termes du prêt à l'atteinte d'objectifs ESG.

Mécanismes de portage et d'allègement des charges d'investissement pour faciliter l'installation des exploitants

- **Portage foncier solidaire :**
 - **Terres de Liens, Fermes en Vie** mobilisent l'épargne citoyenne et les investissements institutionnels pour acquérir des terres et les mettre à disposition d'agriculteurs engagés dans des pratiques durables, allégeant ainsi leur investissement initial.
- **Portage foncier par des sociétés spécialisées :**
 - **Le Printemps des Terres** investit dans l'acquisition et la restauration de terres agricoles, qu'elle loue ensuite à des exploitants sous conditions de pratiques durables, avec une option d'achat.
- **Fonds d'investissement dédiés au foncier :**
 - La **Banque des Territoires** a mis en place fonds « Entrepreneurs du Vivant » ainsi qu'une foncière avec CDC Biodiversité.

Garanties publiques

- **Bpifrance** développe une offre de garanties vertes.
- Avec les assureurs et les sociétés de gestion, le **Ministère de l'Economie et des finances** a mis en place les Obligations Transitions

Assurances agricoles et gestion des risques

- **Assurance récolte (Multirisques Climatiques - MRC) :**
 - **Crédit Agricole et plusieurs assureurs français** mettent en œuvre le dispositif MRC, subventionné par l'État, pour couvrir les pertes de récoltes dues aux aléas climatiques.

- **Assurances spécifiques à la transition en expérimentation :**
 - **Groupama et Axa Climate** expérimentent des assurances pour la réduction des pesticides, ciblant par exemple les viticulteurs engagés dans une transition de leurs pratiques.

Valorisation des externalités environnementales via type des crédits carbone et paiements pour services écosystémiques (PSE)

- Le **Label Bas Carbone** est développé par le Ministère de la Transition Ecologique.
- Le **Crédit Agricole (via Carbioz)** développe une plateforme facilitant l'échange de crédits carbone issus de projets agricoles labellisés (notamment sous le Label Bas Carbone).
 - L'association **Carabes & Canopée** initie des PSE où des entreprises privées rémunèrent les agriculteurs pour des pratiques favorisant la biodiversité (ex : gestion des haies).

Annexe 2 – Liste des recommandations du rapport

1. La stratégie - Harmoniser le cadre et mieux accompagner les agriculteurs dans leurs transitions

Proposition n°1 : Développer le cadre méthodologique permettant de « bien compter » l'impact de différentes pratiques.

- Côté offre, sur la santé des sols et leur capacité à stocker du CO₂, développer un éco-carbone score harmonisé ;
- Côté demande, un eco score pour les produits alimentaires est également une piste pour que les produits durables ;
- Côté financeur et assureur, ouvrir les données disponibles (telles telepac) sur les transitions agricoles des exploitations.

Proposition n°2 : Simplifier le parcours usager pour l'accès aux aides publiques et privilégier un accompagnement global aux exploitations dans leurs transformations économiques et écologiques.

Proposition n°3 : Consolider les parcours de formation initiale disponibles et soutenir la formation continue des exploitants agricoles pour être à jour des évolutions sur les pratiques agronomiques durables.

2. Le cadre réglementaire - Améliorer la rentabilité économique des projets de transition et protéger l'agriculture française

Proposition n°4 : Favoriser la création de débouchés pour les produits issus de l'agriculture biologique et durables.

Proposition n°5 : Renforcer Egalim 2 pour améliorer la transparence des coûts de tous les maillons de la chaîne de valeur (exploitants, industriels, distributeurs).

Proposition n°5 bis : Développer le recours aux contractualisations long terme des industriels avec les agriculteurs et renforcer la prise en compte des coûts de production et des coûts de transition dans les contrats pour mieux prendre en considération les indicateurs de coûts de production agricoles. Plus spécifiquement, tâcher de généraliser la mise en œuvre des négociations tripartites permettant la prise en compte de l'évolution des coûts de revient de la matière agricole par tous les maillons de la chaîne de valeur (exploitants, industriels, distributeurs).

Proposition n°6 : Eviter les distorsions de concurrence et s'assurer d'une cohérence entre les politiques environnementales et commerciales.

Proposition n°7 : Réorienter une partie des aides publiques disponibles (politique agricole commune, aides nationales, etc.) vers le financement incitatif de la transition agricole.

Proposition n°8 : Explorer l'opportunité d'un éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) pour les investissements de transition des exploitants agricoles.

Proposition n°8 bis : Massifier le recours aux *Sustainability Linked Loans* à tous les niveaux de la chaîne de valeur agro-alimentaire y compris sur les maillons liés à la transformation pour les inciter à accompagner leurs fournisseurs dans leur transition.

Proposition n°9 : Renforcer la garantie publique pour les investissements liés à la transition des exploitations agricoles.

Proposition n°10 : Accélérer l'amortissement des investissements industriels dédiés à la transition agricole : favoriser la R&D dans les pratiques agricoles et financer la transition de l'industrie relatif au matériel agricole et l'agro-alimentaire.

3. Les outils financiers - Créer les conditions de mobilisation des financements et adapter l'accompagnement financier aux besoins des agriculteurs

Proposition n°11 : Développer massivement le portage foncier où des investisseurs privés portent temporairement le foncier pour alléger les charges des exploitants et leur permettre de dégager les marges financières pour se concentrer sur la transition le temps de l'installation.

Proposition n°12 : Continuer à massifier l'usage des assurances récoltes et adapter le dispositif pour le rendre incitatif pour les changements de pratique. Développer les expérimentations pour la mise en place d'une « assurance transition » pour garantir le risque pris par les agriculteurs dans leurs transitions.

Proposition n°13 : Lever les obstacles pour favoriser l'usage des crédits carbone et des paiements pour services environnementaux (PSE) publics et privés qui rémunèrent les agriculteurs sur l'atteinte d'objectifs environnementaux.

Proposition n°14 : Développer l'épargne agricole en renforçant la déduction pour épargne de précaution.

Proposition n°15 : Valoriser la régénération des sols (et la non-dégradation) dans le prix de l'hectare et le modèle de risque et de financement des exploitations.